



## Je suis en cdi et je me rend compte que je suis en infraction

Par **mehdi6**, le **27/11/2011** à **23:41**

Bonjour,  
Je suis Tunisienne et j'ai terminé mes études dans une grande école en France en 2010.  
J'étais embauchée en CDD (9 mois) dans une grande entreprise en Septembre 2010.  
J'ai demandé alors un changement de statut à Paris et j'ai l'ai eu en Février 2011.  
(De Septembre à Février ma carte étudiant me permettait de travailler)  
J'ai eu le statut travailleur temporaire et une carte expirant le 23/11  
Sauf que en Juin dernier l'entreprise a voulu me garder en CDI et j'ai signé mon contrat avec elle publié à l'URSAAF tout en règle enfin c'est ce que je croyais.  
En effet en Novembre 2011 je souhaitais renouveler mon titre de séjour et faire un changement de statut travailleur temporaire --> salarié , la direction de travail me dit (avant que je dépose le dossier) que certainement on va me refuser car je n'avais pas le droit de travailler CDI avec un statut travailleur temporaire !  
Je n'étais pas au courant et là à cause du fait qu'on ne nous dit pas tout quand on récupère un titre de séjour, j'ai perdu mon emploi ! enfin l'entreprise n'a pas décidé encore si elle va faire quand même la demande de changement de statut ou pas.. en effet elle risque des sanctions...  
J'étais licenciée mardi 23 Novembre.. que puis je faire ?? et que je peux demander à l'entreprise dans ce genre de licenciement ?  
là j'ai un récipissé jusqu'à février..